

PRÉFECTURE DU VAR

Cabinet du Préfet

Service Interministériel de Défense
et de protection civiles

Toulon le,

S.I.D.P.C / RM N° 07-
Tél : 04.94.18.80.46 - Fax : 04.94.18.80.40

Affaire suivie par : rene.mari@var.pref.gouv.fr

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'INFORMATION DU PORT MILITAIRE DE TOULON DU JEUDI 15 MARS 2007

Le 15 mars 2007 à 14h30, s'est tenue à la préfecture du Var à Toulon, sous la présidence de M. Le Préfet, la commission d'information du port militaire de TOULON.

Etaient présents :

Vice Amiral d'Escadre Jean TANDONNET, Préfet Maritime,
M. Xavier BARROIS, Directeur de Cabinet, Préfecture du Var,
Contre Amiral Jean-Christophe COLLONIER, Préfecture Maritime,
Capitaine de Corvette Gilles NAVARRE, Escadrille des sous-marins nucléaires d'attaque,
Capitaine de Vaisseau Daniel FAUJOUR, Service de soutien de la flotte,
Ingénieur en chef Alain ISNARD, Service de soutien de la flotte,
Commandant DINH, Préfecture Maritime,
Médecin PANCONI, Préfecture Maritime,
Capitaine de Vaisseau, Stéphane BOIVIN, Force d'action navale,
Capitaine de Corvette MARIN, Préfecture Maritime,
Capitaine de Vaisseau PAYEMENT, Préfecture Maritime,
Capitaine de Vaisseau Dominique BALMITGERE, Base Navale de TOULON,
Commandant Patrice QUESNEL, DMD,
M. Hervé CHERIN, DSND,
Ltd-Colonel Yves PIZZOCARO, SDIS,
Ltd-Colonel Pierre SCHALLER, SDIS,
Capitaine Loïc LAMBERT, SDIS,
M. Roger GELY, Mairie du Pradet,
M. Jacques CARRERA, Mairie de Saint-Mandrier,
M. Jean-Michel HUGUET, Mairie d'Ollioules,
M. Christophe RATINAUD, Mairie de La Seyne,
M. Gabriel JAUFFRET, Mairie de La Seyne,

M. Gérard GACHOT, Mairie de Toulon,
M. Jean-Pierre HASLIN, Mairie de La Garde,
M. Francis JEFFROY, Chambre de métiers et de l'Artisanat,
M. Joël DELADREUE, DRIRE,
M. Pierre-Olivier MAHAUX, DDSP,
M. Jean-Pierre AUZET, DDASS,
M. Guillaume SELLIER, DDAM,
M. Pascal CAVAREC, Inspection Académique,
M. Jacques SALA, Fédération de Pêche du Var,
M. Jean ECOCHARD, Fédération MART,
Mme Mireille DUPLA, CCRR,
M. André PELLEN, CCRR,
M. Jean-Pierre POISSON, Union Dépt Vie et Nature,
M. Jean-Pierre PRIEUX, AVSANE,
M. Guirec QUEFFELOU, TPM,
Mme JAY, Chef de bureau du Cabinet, Préfecture,
M. Thierry FAYE, Service Communication, Préfecture,
M. Vincent BARASTIER, Chef de bureau du SIDPC, Préfecture,
Mme Céline PLATEL, Adjointe au Chef du Bureau SIDPC, Préfecture,
M. René MARI, SIDPC, Préfecture,

M. le Préfet ouvre la séance et donne la parole à M. le Préfet Maritime. Ce dernier souligne l'importance des problématiques inhérentes au port militaire de Toulon et évoque la transparence qui existe dans ce domaine entre la Préfecture et la Préfecture Maritime. Il précise que l'arrêt technique du Porte-Avions « Charles De Gaulle » doit avoir lieu au mois d'août prochain pour une période d'environ quinze mois.

1) Bilan de sûreté 2006 du port militaire de Toulon :

Exposé de la PREMAR à partir d'une présentation Powerpoint du bilan de sûreté 2006. Cette présentation n'appelle pas d'observation particulière. Un fascicule intitulé « bilan de sûreté 2006 du port de Toulon » a été remis en fin de séance aux membres de la commission.

2) Compte rendu de la mission HELINUC TOULON 2007 :

A l'issue de la présentation de la mission HELINUC par la préfecture maritime, M. PELLEN (CCRR) fait remarquer qu'au cours de cette mission l'hélicoptère n'a pas effectué de passage sur les hôpitaux et que, de ce fait, les données relatives à ces secteurs sont inconnues. Il lui est répondu que l'Hôpital inter-armées « Ste-Anne » est situé dans le périmètre concerné, l'Hôpital « Font-pré » étant à une distance plus éloignée. Le survol de l'établissement hospitalier n'a pas été réalisé par mesure de sécurité.

3) L'actualisation du Plan Particulier d'Intervention (PPI) :

M. le Préfet informe l'assemblée que, d'ici la fin du mois de mars, le nouveau PPI sera validé en tenant compte des nouvelles Fiches d'Aide à la Décisions (FAD) qui auront été remises par les services concernés.

M. le Directeur de Cabinet rappelle les deux missions essentielles de cette commission. En outre, il évoque la réforme de la législation de la Sécurité Civile, notamment au travers de la loi de modernisation du 13 août 2004 et du décret du 13 septembre 2005 relatif à l'élaboration et la mise en oeuvre des plans de secours.

Questions :

M. PELLEN fait mention de 2 PPI. Le premier orienté sur les principes et le second qui s'articule uniquement sur des fiches réflexes.

Il souhaite que les observateurs soient tenus informés dès le déclenchement du PPI et obtenir des techniciens des informations fiables et précises afin d'éviter toute rumeur.

Il est répondu que la préfecture attend les fiches réflexes demandées aux services de l'Etat (voir début de ce § FAD = fiche réflexe). De plus, le retour d'expérience du dernier exercice a permis l'actualisation du plan dans le domaine de la communication. M. le Préfet rappelle qu'une convention d'information existe entre la Préfecture Maritime et la Préfecture pour éviter tout problème de communication laquelle doit être claire, simple et de bon sens vis à vis de la population afin que cette dernière puisse agir en toute connaissance de cause. La venue d'experts au Centre Opérationnel Départemental (COD) est prévue par le plan. Les moyens les plus rapides seront utilisés en cas de crise pour leur permettre de rejoindre le P.C dans un délai bref.

Le DSND précise que des méthodes de diagnostics performants sur la radioactivité existent.

M. le Préfet Maritime signale l'importance de déterminer à partir des points de contrôles des données exploitables tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

La question de la mise à disposition des comprimés d'iode étant soulevée, M. Vincent BARASTIER précise qu'un plan spécifique va être élaboré. A ce titre, M. le Préfet rappelle les échanges avec les associations, le retour d'expérience du dernier exercice et la révision de l'instruction de l'autorité nucléaire sur les conditions de prédisposition des comprimés d'iode.

Les collègues situés dans le périmètre de danger disposent d'un stockage de comprimés. De même, environ 4900 pastilles d'iode sont stockées dans l'enceinte du palais des sports de la ville de Toulon.

Le DSND précise que les délais de fusion du cœur du réacteur peuvent être prolongés et que la mise à l'abri est la mesure primordiale avant toute absorption de comprimés d'iode.

M. PELLEN critique l'incohérence des mesures de mise en sécurité. M. CHERIN (DSND) explique que la cohérence veut que les pastilles d'iode soient prises lors de la mise à l'abri.

Il est signalé que la programmation de manifestations sportives dans l'enceinte du stade « Jauréguiberry » sera effectuée en concertation avec les autorités militaires. De plus, si le stade venait à être occupé lors d'une crise, l'évacuation serait alors préférable au confinement.

Une association relève que le risque nucléaire n'est pas évoqué dans le Dossier d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM). Le représentant de la mairie de Toulon certifie que son DICRIM prend bien en compte ce risque.

M. PELLEN demande si les sirènes d'alerte de la population de la ville de Toulon sont en adéquation avec la réforme du code national d'alerte. La réponse apportée est affirmative.

4) Principales opérations programmées dans le cadre de l'arrêt technique majeur du porte-avions « Charles de Gaulle » :

A l'issue de cette présentation par vidéo-projection effectuée par un représentant du Service de soutien de la flotte (SSF) et suite à une interrogation de M. PELLEN (CCRR), il est signalé que l'IPER (indisponibilité pour entretien et réparation) est élaborée en tenant compte des expériences qui découlent des travaux effectués à Brest sur le changement d'un cœur sur une chaufferie nucléaire de technologie identique.

5) Exercice de niveau 4 programmé pour le 16 octobre 2007.

M. Hervé CHERIN présente cet exercice.

Il s'agit d'un exercice de sécurité civile national de niveau 4 qui va concerner une partie de la population du périmètre des 500 mètres. Cet exercice implique le déclenchement du PPI du port militaire de Toulon.

Une 1ère réunion de travail sera organisée courant avril 2007 notamment avec les élus et le DSND.

Le Préfet signale que le dossier concernant cet exercice doit être finalisé avant fin juin.

Les groupes de travail pourront se réunir pendant la période de réserve électorale mais sans communication publique sur le sujet jusqu'à la fin juin 2007.

6) Questions Diverses :

Aucune question n'étant posée, M. le Préfet lève la séance à 16h40.

TOULON le,

Le Préfet,